

*Suppression de la discrimination raciale*

Si le ministre a fait cette déclaration, c'est que par une proclamation remontant à 1966 l'Organisation des Nations Unies a consacré le 21 mars Journée internationale de la lutte contre la discrimination raciale. Notre gouvernement estime maintenant que l'accord de rapatriement de la Constitution canadienne et les nobles idéaux qui y ont été inscrits devraient suffire à éliminer du jour au lendemain toute discrimination raciale, religieuse ou autre.

Le gouvernement fait preuve d'une extrême naïveté s'il croit pouvoir changer par une mesure législative l'attitude de ses administrés. Nous ne formerons une société vraiment multiculturelle qui reconnaît et respecte les droits de tous ses membres, y compris ceux de la minorité visible, que le jour où le multiculturalisme sera établi dans nos écoles, nos institutions municipales et provinciales et dans tous les ministères et organismes du gouvernement fédéral, et non seulement au ministère «désaisonnalisé» du Multiculturalisme dont est chargé le ministre.

Si le gouvernement songe sérieusement à éliminer les obstacles qui empêchent tous les Canadiens de participer pleinement à notre vie nationale et à réaliser des progrès en vue d'éliminer entièrement toute distinction injuste fondée sur la race et la religion, il devrait envisager l'opportunité d'enlever au ministre une charge purement politique et de la confier à un commissaire du multiculturalisme qui comme notre commissaire des droits de la personne veillerait à ce que tous les ministères et agences de l'État respectent l'engagement du gouvernement et offrirait les stimulants nécessaires pour assurer que les organismes privés comprennent et respectent cette politique.

Désormais, le gouvernement ne pourra plus se contenter de verser quelques millions aux divers journaux ethniques sous forme de réclame multilingue en faveur des programmes gouvernementaux ou de tenir des conférences semblables à celle à laquelle le ministre a fait allusion. Si l'on veut véritablement faire du Canada une société multiculturelle et si le gouvernement veut prendre au sérieux son traité constitutionnel, nous devons joindre le geste à la parole. Nous devons inviter les Canadiens à partager notre compassion et notre compréhension à l'égard de ceux qui vivent parmi nous et qui ont du mal, du moins au début, à s'adapter aux aspects de la vie canadienne qui sont si différents de leurs propres culture et religion. Nous devons inviter les Canadiens à découvrir les richesses propres au cadre multiculturel au lieu de se laisser rebuter par les différences.

Nous atteindrons cet objectif non pas par des discussions stériles mais en prenant des mesures réfléchies en vue de favoriser la compréhension entre tous les Canadiens. Nous devons également adopter une politique publique que nous mettrons en vigueur avec le temps, non pas par intimidation ou par contrainte, mais en faisant naître chez tous les Canadiens un civisme qui ne laissera personne à l'écart. Alors seulement pourrions-nous parcourir le monde, proclamant les principes

des Nations Unies que nous nous sommes engagés à respecter, la conscience tranquille et la tête haute.

**M. Laverne Lewycky (Dauphin):** Madame le Président, c'est pour moi un grand honneur de prendre la parole au sujet de la déclaration du ministre concernant la Journée internationale pour la suppression de la discrimination raciale. Je suis ravi de voir que le gouvernement profite de cette occasion pour utiliser le système des déclarations ministérielles. Je souhaite simplement que certains autres ministres en profitent également, ce qui nous permettra de leur répondre et de leur poser des questions.

Je tiens également à remercier le ministre de m'avoir communiqué à l'avance une copie de sa déclaration, pour que nous sachions en quoi consiste la politique que le gouvernement propose d'adopter en matière de multiculturalisme.

Le ministre a déclaré que l'article 27 de la Charte des droits et des libertés traite de la mise en valeur du patrimoine multiculturel des Canadiens. J'espère que le ministre usera de ses bons offices pour s'assurer que les modifications à la loi sur les langues officielles renferment une disposition semblable de sorte qu'elle aussi tienne compte de notre patrimoine multiculturel.

Je suppose que s'il avait eu plus de temps pour faire sa déclaration, le ministre aurait signalé également que l'article 15 de la Charte, qui traite de l'égalité des droits, stipule aussi qu'il ne doit y avoir aucune discrimination en fonction de la race, de l'origine ethnique ou nationale, de la couleur, de la religion, du sexe, de l'âge et ainsi de suite.

Il importe pour nous de présenter le multiculturalisme sous un meilleur jour. Bien des gens n'ont pas compris ce que c'est, et certains des érudits même qui ont écrit des ouvrages comme «La mosaïque verticale», estiment qu'il n'y a peut-être pas de place pour le multiculturalisme au sein d'une société égalitaire qui s'intéresse surtout au mérite individuel et à l'avancement. Cependant, en cours de route, ils ne se sont pas rendu compte qu'il existait des droits collectifs au Canada. La politique en vigueur dans notre pays est différente de celles des États-Unis ou de tout autre pays qui suit une politique dite du «creuset».

Je voudrais expliquer au moyen d'exemples ce que j'entends lorsque je dis que le Canada est une société multiculturelle et non le creuset de nombreuses nationalités. Cela me rappelle un article que Palmer a écrit en 1973 et où il décrivait la cérémonie de fin d'année d'une classe d'anglais à la société Ford Motor. A cette époque, quelque 500 élèves y suivaient des cours d'anglais. Immigrants à peine débarqués, ils étaient en quelque sorte entraînés dans un formidable brassage de races. A la descente du bateau, ils avaient revêtus leur costume national. Une fois suffisamment cuisinés par leurs professeurs, ils étaient devenus de purs Américains, arborant fièrement le drapeau américain et revêtu du costume américain de l'époque.